

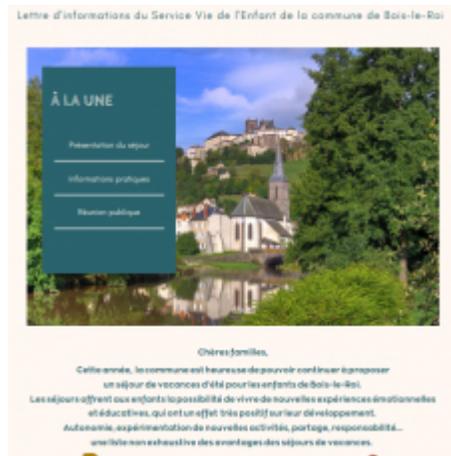
# INFORMATION - Séjours été 2023

Chères familles, nous vous informons que lors du Conseil municipal du jeudi 16 mars, la tarification du séjour été 2023 a été actée ?

? Nous avons également créé un lien pour vous permettre de calculer facilement votre tarif du séjour. Il vous suffit de suivre le lien suivant :

<https://www.cognitofirms.com/VilleDeBoisleRoi/SimulateurDeTarifsSéjoursÉté2023>

? Nous vous rappelons que les inscriptions auront lieu le samedi 18 mars de 10h00 à 12h00 en salle des mariages, à la mairie.



Le centre sera réservé exclusivement aux enfants de la commune.  
Deux animateurs rattachés de notre accueil de loisirs  
feront partie du séjour.



## Indiana Jones et Le Mystère du Cantal

Randonnée, Acrobranche, Canoë Canotier, Équitation, Escalade...

Destination : MFR  
Site : MFR de Bois-Fleur  
Dates : du 17 au 20 janvier 2023  
30 places



Le séjour est le  
démarré et sera  
terminé, voir

**Destination :** à 468 km de Bois-le-Roi, le MFR de Bois-Fleur se situe au cœur du Cantal, entre rivière, volcan et moyenne montagne, le cadre est dédié à la découverte de la faune et flore locales.

**Installations :** il sera réservé uniquement pour les enfants de Bois-le-Roi. L'établissement se compose sur 3 étages et comprend 3 salles d'activités, une salle de réveil/matin / salle projecteur. On peut y trouver à disposition des tables de ping-pong et babyfoot.

**Activités :** votre enfant devient l'agent d'Indiana Jones et part à l'aventure dans le Cantal pour élucider avec lui, le plus grand mystère de tous les temps !



- Acrobranche
- Initiation à l'escalade
- Journées de beaux randonnées
- Visite du Viaduc de Gabarit
- Randonnée sur le site de la Haute Vallée avec ses Escalades
- Équitation
- Centre Aquatique
- Vallées du Cézoilier



comet de voyage) seront disponibles en mairie du samedi 18 mars au 7 avril 2023.

Afin de valider votre demande d'inscription, il vous sera demandé de compléter :

- la fiche d'inscription
- le carnet de voyage

Ouverture des inscriptions samedi 18 mars de 10h à 12h en mairie, salle des mariages

Une fois votre dossier d'inscription finalisé, merci de le déposer en mairie, un e-mail de confirmation vous sera envoyé pour valider l'inscription définitive.

### Modalités d'annulation :

Les annulations s'effectuent uniquement par mail [accueil.enfance@ville-bois-le-roi.fr](mailto:accueil.enfance@ville-bois-le-roi.fr) et sous certaines conditions.

- Les annulations durant la période d'inscription du 18 mars au 7 avril : l'annulation sera prise en compte sans frais.
- Les annulations à partir du 8 avril : la commune gardera la totalité du paiement sauf si la famille présente un justificatif d'hospitalisation fourni par un médecin agréé de l'hôpital ou plus tard 48 h après la demande d'annulation (impossibilité de participer au séjour pour cause de maladie grave, membre casé).



### • RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION

Une réunion publique pour présenter  
le séjour avec notre prestataire aura

lieu

**mercredi 15 février 2023**  
de 16h00 à 19h00

IMPORTANT

Service Vie de l'Enfant

Tél : 0160 59 18 06 / 0160 59 18 23

[accueil.enfance@ville-bois-le-roi.fr](mailto:accueil.enfance@ville-bois-le-roi.fr)

